

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1959

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2011 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1959**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2011 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2011 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 40 269 360 € en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 18,158 M€, soit un montant équivalent au budget primitif 2010.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 16,468 M€ et des dépenses réelles de 7,278 M€, l'autofinancement brut s'élève à 9,190 M€ en légère augmentation par rapport à 2010 (9,140 M€). Le virement prévisionnel à la section d'investissement atteint 1,960 M€ au lieu de 3,420 M€ en 2010.

L'épargne nette ressort à 5,655 M€, en hausse de 0,022 M€ par rapport à 2010 (5,633 M€), après remboursement du capital emprunté de 3,535 M€ (3,507 M€ en 2010).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 22,112 M€, en augmentation de 15,79 % par rapport au budget primitif 2010. Cette hausse est expliquée par une augmentation des crédits opérationnels de 23,22 %.

Après extinction d'une dette ancienne (5 M€), résultat des opérations de compactage et de réaménagement de la dette, effectuées en 1992 et 1994, qui avaient produit un pic d'amortissement en 2008, l'amortissement reprend un profil régulier d'extinction. Bien que de nouveaux emprunts aient été réalisés pour financer les travaux d'investissement pour la construction des réseaux et sa sécurisation, ils n'ont pas d'influence immédiate sur le volume de l'encours de la dette, compte tenu de leur profil d'amortissement. Cet encours est ainsi estimé, au 31 décembre 2010, à 36,081 M€ (39,480 M€ au 26 novembre 2009). Le besoin d'emprunter à long terme sur l'exercice 2011 serait de 4,500 M€ (2,625 M€ en 2010).

En 2011, en mouvements réels, il est prévu de consacrer pour le paiement des investissements opérationnels, 14,586 M€ en dépenses et de recevoir 4,482 M€ en recettes, soit une charge nette de 10,104 M€.

Le tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe des eaux pour 2011.

Budget primitif 2011 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010 (en %)
recettes réelles d'exploitation	16,470	16,468	- 0,01
recettes d'ordre d'exploitation	1,690	1,690	0,00
total recettes d'exploitation	18,160	18,158	- 0,01
dépenses réelles d'exploitation	7,330	7,278	- 0,71
dépenses d'ordre d'exploitation	10,830	10,880	0,46
total dépenses d'exploitation	18,160	18,158	- 0,01
autofinancement brut	9,140	9,190	0,55
remboursement capital	3,507	3,535	0,80
épargne nette	5,633	5,655	0,39
recettes réelles d'investissement	6,462	8,992	39,15
recettes d'ordre d'investissement	12,635	13,120	3,84
total recettes d'investissement	19,097	22,112	15,79
dépenses réelles d'investissement	15,602	18,182	16,54
dépenses d'ordre d'investissement	3,495	3,930	12,45
total dépenses d'investissement	19,097	22,112	15,79
total budget primitif	37,257	40,270	8,09

Section d'exploitation

La section d'exploitation pour 2011 est arrêtée à 18,158 M€, avec 7,278 M€ de dépenses réelles et 16,468 M€ de recettes réelles. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté urbaine délégante relèvent de l'investissement.

Le tableau n° 2, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2011.

Budget primitif 2011 - budget annexe des eaux - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010 (en %)
recettes réelles d'exploitation	16,470	16,468	- 0,01
remboursement de charges des agents détachés	0,176	0,160	- 0,90
produits des services, du domaine et ventes diverses	0,001	0,001	0,00
dotations et participations	0,237	0,350	47,68
<i>dont coopération décentralisée avec Madagascar</i>	<i>0,137</i>	<i>0,250</i>	<i>182,48</i>
autres produits de gestion courante	12,025	12,385	2,99
<i>dont redevance des fermiers</i>	<i>11,450</i>	<i>11,800</i>	<i>3,06</i>
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	<i>0,345</i>	<i>0,345</i>	<i>0,00</i>
produits financiers (redevance "dette")	3,255	2,808	- 13,73
produits exceptionnels	0,775	0,763	- 1,55
<i>dont remboursements taxes foncières</i>	<i>0,400</i>	<i>0,400</i>	<i>0,00</i>
<i>dont participation fermiers aux frais de contrat</i>	<i>0,350</i>	<i>0,360</i>	<i>2,86</i>
total des mouvements d'ordre	1,690	1,690	0,00
amortissements des subventions d'investissement	1,690	1,690	0,00
total recettes d'exploitation	18,160	18,158	- 0,01

dépenses réelles d'exploitation	7,330	7,278	1,54
charges à caractère général	1,666	1,540	- 7,56
<i>dont coopération décentralisée</i>	0,261	0,142	- 45,59
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	0,345	0,345	0,00
charges de personnel (chapitre 012)	1,853	1,897	2,37
autres charges de gestion courante	0,688	0,731	6,25
<i>dont contribution aux charges de structure du budget principal</i>	0,290	0,333	14,83
<i>dont location de locaux</i>	0,391	0,391	n.s
charges financières	2,136	2,005	- 6,13
<i>dont intérêts de la dette réglés à l'échéance</i>	1,939	1,514	- 21,92
<i>dont intérêts courus non échus (ICNE)</i>	0,197	0,491	149,23
charges exceptionnelles	0,937	1,078	15,05
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,413	0,541	30,99
<i>dont participation au syndicat Rhône-sud</i>	0,250	0,262	4,96
dépenses imprévues	0,050	0,027	- 46,00
total des mouvements d'ordre	10,830	10,880	0,46
amortissements-provisions	7,410	8,920	20,38
sorties patrimoniales de l'immeuble Le Clip	0,000	0,000	n.s
virement à la section d'investissement	3,420	1,960	- 42,69
total dépenses d'exploitation	18,160	18,158	- 0,01

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 16,468 M€ en mouvements réels, auxquels s'ajoutent 1,690 M€ de mouvements d'ordre, pour obtenir 18,158 M€ au total.

La principale recette provient des redevances des fermiers pour un total de 14,608 M€ en 2011 (14,705 M€ en 2010), constituées de deux éléments : d'une part, le remboursement de la dette 2,808 M€ (3,255 M€ en 2010) et, d'autre part, la redevance d'exploitation 11,800 M€ (11,450 M€ en 2010).

Le tableau n° 3, ci-dessous, présente l'évolution des redevances d'affermage et le taux de couverture de la dette.

Budget primitif 2011 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3

Libellé	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010	BP 2011
remboursement de la dette (1er élément)	6,441	5,616	4,822	3,255	2,808
redevance d'exploitation (2° élément)	10,505	9,993	11,373	11,450	11,800
versements des fermiers	16,946	15,609	16,195	14,705	14,608
évolution annuelle (en %)	- 5,71 %	- 7,89	3,75 %	- 9,2	- 0,66
recettes réelles d'exploitation	18,629	17,516	19,556	16,470	16,468
ratio des versements/recettes réelles	90,97 %	89,11 %	82,81 %	89,28 %	88,70 %
évolution du ratio	0,50 %	- 1,86 %	- 7,07 %	7,81 %	- 0,65 %
annuité globale de la dette à long terme (hors avances de l'Agence de l'eau)	11,004	8,606	3,658	4,815	4,418
remboursement de la dette/annuité	58,53 %	65,25 %	131,82 %	67,60 %	63,55 %

Le montant de la dette remboursé par le fermier (2,807 M€), au titre du premier élément de la redevance contractuelle, est en diminution de 58,23 % par rapport au montant réalisé en 2009 et 13,73 % par rapport au budget primitif 2010, suivant le rythme d'extinction de cette dette contractée en 1987. Seuls deux versements significatifs resteront à encaisser sur les exercices 2012 (1,999 M€) et 2013 (1,033 M€), jusqu'à la fin de l'affermage en 2015.

Le produit de la redevance d'exploitation, qui constitue le deuxième élément du contrat d'affermage, est estimé à 11,800 M€ (11,450 M€ en 2010).

Ce montant est calculé d'après le prix de l'eau négocié avec les deux fermiers. Le prix du mètre cube d'eau hors taxe, validé par le Conseil du 15 décembre 2010, passe au 1er janvier 2011, pour une consommation semestrielle de 0 à 3 000 mètres cubes, de 1,0811 € HT/mètre cube à 1,0930 €/mètre cube, soit une évolution de 0,0119 €/mètre cube liée à l'actualisation prévue dans le règlement d'assainissement, mais sans augmentation du prix payé par l'utilisateur.

Divers remboursements et reversements, tels que ceux des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers (0,160 M€), des frais de suivi et de contrôle des fermiers (0,360 M€), des taxes foncières (0,400 M€) et de la contre-valeur de la redevance versée à Voies navigables de France (0,345 M€), totalisent 1,265 M€.

0,350 M€ sont attendus au titre des subventions versées par nos différents partenaires, dont celles à percevoir dans le cadre du programme de coopération décentralisée (0,250 M€) et celles de l'Agence de l'eau (0,100 M€).

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 7,278 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 10,880 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 18,158 M€ au total.

En 2011, les charges réelles restent pratiquement au niveau du budget primitif 2010, en légère diminution de 0,71 %

Avec 0,889 M€, les subventions versées sont en hausse de 0,149 M€, soit près de + 19 %. Elles comprennent les principaux objets suivants :

- suite à l'adhésion de la Communauté urbaine au syndicat mixte Rhône-sud, le 1er janvier 2008, des versements sont prévus à ce titre (0,262 M€ en 2010),

- la prise à bail des nouveaux locaux nécessaires à l'installation des services de la direction de l'eau dans l'immeuble le Triangle à Lyon 3° qui est payée intégralement dans le budget annexe de l'assainissement (1,350 M€) et pour laquelle le budget annexe des eaux rembourse une quote-part de l'utilisation des locaux, soit un montant de 0,391 M€.

Les charges de personnel sont évaluées à 1,897 M€ contre 1,853 M€ au budget primitif 2010, soit une augmentation de 2,37 %. La masse salariale des 6 agents affectés à temps plein au budget annexe des eaux représente 0,290 M€. Les cotisations retraites des agents de la direction de l'eau détachés auprès de Véolia représentent une prévision de 180 000 €, le même montant étant inscrit en recettes pour le remboursement par le fermier. 153 000 € sont inscrits pour les autres charges relevant du chapitre 012 (frais de transport dans le cadre du PDE, tickets restaurant, indemnités pour accidents de travail, frais d'insertion). Une partie du personnel, à la charge du budget annexe de l'assainissement, travaille aussi à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau. Le coût de cette prestation facturée au budget annexe des eaux est estimé à 1,274 M€ (1,244 M€ en 2010).

Les intérêts de la dette sont évalués à 1,514 M€ en 2011, en baisse de 21,92 % par rapport à l'an dernier (1,939 M€). En revanche, les intérêts courus non échus (ICNE) progressent de 0,294 M€ pour atteindre 0,491 M€. Depuis le 1er janvier 2008, le calcul des intérêts courus non échus (ICNE) s'effectue par différence entre le montant des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n et celui des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1. Les prévisions et réalisations peuvent donc être négatives si, comme en 2008, le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1 est plus important que celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n.

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux collectivités compétentes dans ces domaines d'affecter jusqu'à 1 % des ressources des budgets annexes concernés à des actions de coopération. Ainsi, pour 2011, 0,350 M€ sont inscrits à destination du Fonds eau.

Les crédits destinés aux autres actions de coopération internationale passent de 0,473 M€ à 0,333 M€ en 2011, notamment avec Madagascar.

L'estimation des charges de structure reversées au budget principal est de 0,333 M€ et progresse de 14,94 % par rapport à 2010. Le calcul exact se fera, comme chaque année, lors de l'établissement du compte administratif 2010 au vu des résultats effectifs de l'année.

En 2011, les dépenses pour ordre comprennent le virement à la section d'investissement pour 1,960 M€ (3,420 M€ en 2010) et les dépenses d'amortissements des immobilisations pour 8,920 M€ (7,410 M€ en 2010).

L'autofinancement brut augmente de 0,55 % par rapport à celui de 2010, avec un montant de 9,190 M€. En 2011, on enregistre une baisse des dépenses réelles de 0,71 %, soit 0,052 M€ et une stabilisation des recettes réelles.

Section d'investissement

L'investissement communautaire est géré en autorisation de programme et en crédit de paiement annuel.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 22,112 M€. En dépenses, 18,182 M€ correspondent à des mouvements réels, dont 14,586 M€ financeraient le paiement des opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI). C'est 65,96 % de la prévision totale.

En recettes, les écritures réelles représentent 8,992 M€. 4,482 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la PPI : subventions d'équipement à recevoir (1,642 M€), avances remboursables (0,600 M€) et produit de la TVA (2,240 M€).

L'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement, s'établit à 9,190 M€. L'annuité 2010 que constitue l'étalement des subventions d'équipement reçues est proposée en dépenses d'ordre pour 1,690 M€. En recettes, la dotation aux amortissements des biens est évaluée à 8,920 M€. Compte tenu de ces mouvements d'ordre inter-sections, le virement de la section d'exploitation est proposé à 1,960 M€.

Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 2,240 M€.

Le tableau n° 4, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2011.

Budget primitif 2011 - budget annexe des eaux - section d'investissement (en M€) - tableau n° 4 :

Libellé	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011	Evolution 2011/2010 (en %)
recettes réelles d'investissement	6,462	8,992	39,15
dont emprunt long terme	2,625	4,500	71,43
dont recettes opérationnelles	3,837	4,482	16,81
dont autres recettes	0,000	0,010	n.s
total des mouvements d'ordre	12,635	13,120	3,84
dont mouvements inter-sections	10,830	10,880	0,46
dont mouvements à l'intérieur de la section - recettes opérationnelles	1,805	2,240	24,10
total recettes d'investissement	19,097	22,112	15,79
dépenses réelles d'investissement	15,602	18,182	16,54
dont remboursement capital dette	3,507	3,535	0,80
dont investissements opérationnels	11,837	14,586	23,22
dont dépenses imprévues	0,258	0,061	- 76,36
total des mouvements d'ordre	3,495	3,930	12,45
dont mouvements inter-sections	1,690	1,690	0,00
dont mouvements à l'intérieur de la section - dépenses opérationnelles	1,805	2,240	24,10
total dépenses d'investissement	19,097	22,112	15,79

1° - Les inscriptions opérationnelles

Le montant à inscrire au budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année, calculée dans la limite de la capacité financière annuelle.

Au 1er novembre 2010, 12,792 M€ resteraient à réaliser en charge nette sur les autorisations de programme en cours.

Par rapport séparé, le Conseil se prononce sur le montant des autorisations de programme globales à affecter en 2011.

Le crédit de paiement 2011 pour les opérations de la programmation est porté à 10,104 M€ en charge nette. Les inscriptions de dépenses sont évaluées à 16,826 M€. Elles comptabilisent 14,586 M€ de mouvements réels et 2,240 M€ de produit de TVA à récupérer des fermiers (inscription pour ordre). Les écritures relatives à la TVA sont reprises au chapitre globalisé 041 "opérations patrimoniales", en dépenses comme en recettes.

Les recettes opérationnelles sont portées à 6,722 M€. Comme en dépenses, elles incluent 2,240 M€ d'écritures d'ordre, relatives à la TVA à récupérer sur les travaux d'investissement. Les recettes opérationnelles réelles sont attendues pour 4,482 M€.

Une part importante des crédits proposée en dépenses est destinée au financement des programmes annuels des opérations globalisées. La construction de réseaux, pour les opérations récurrentes ou les opérations individualisées qui seront décidées en cours de l'exercice, pourrait représenter un investissement de 10,491 M€. Les constructions neuves (bâtiments, usines et réservoirs) pour des opérations de la PPI et à individualiser seraient prévues pour 1,450 M€ ; des améliorations sur les bâtiments mobiliseraient également 0,270 M€. Les projets informatiques tels que Aqualy et Calypso (0,120 M€), ainsi que la refonte du système SIG de saisie du réseau d'eau "Ge'Eau" pour (0,200 M€) entraîneraient une dépense de 0,320 M€.

Hors les inscriptions pour la régularisation des avances forfaitaires sur marchés (0,600 M€), les recettes réelles opérationnelles sont envisagées pour la somme de 3,882 M€.

Le produit de la TVA, calculé à 2,240 M€, correspond aux dépenses opérationnelles réelles proposées à 14,586 M€.

Des recettes de l'ordre de 1,418 M€ sont attendues de l'Agence de l'eau, en particulier pour le changement des canalisations en plomb et pour les actions de sécurisation de la ressource.

Les participations des tiers, pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année, sont prudemment estimées à 0,224 M€.

2° - Les mouvements financiers

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 3,535 M€ en prenant en compte le remboursement d'avances versées par l'Agence de l'eau (0,627 M€) et le Conseil général du Rhône (0,005 M€). L'encours de la dette est estimé à 36,081 M€ sur la base des emprunts qui seraient contractés au 31 décembre 2010.

Une provision de 0,061 M€, pour les dépenses imprévues de l'exercice, est également comptabilisée en mouvements réels.

Le programme d'emprunt, nécessaire pour équilibrer le budget 2011, s'élèverait à 4,500 M€, compte tenu des inscriptions opérationnelles portées en charge nette à 10,104 M€ et de l'autofinancement brut de la section d'investissement de 9,190 M€.

Les écritures financières pour ordre sont proposées à 10,880 M€ en recettes et 1,690 M€ en dépenses.

Sur le chapitre globalisé 040 "opérations d'ordre de transfert entre section", elles comptabilisent :

- en recettes, l'amortissement des études, mobiliers, bâtiments, réseaux et matériels techniques qui constitue une ressource propre de 8,920 M€,
- en dépenses, l'amortissement des subventions d'équipement reçues, soit une annuité de 1,690 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2011 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 40 269 360 €.

2° - Dit que le budget annexe des eaux est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme d'harmonisation complémentaire applicable depuis le 1er janvier 2008.

3° - Décide que, pendant l'année 2011, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le Président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe des eaux,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.